bulletin

#2019-1

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations

 # ACTES OFFICIELS | # RAPPORTS D'EXPERTS | # SANTÉ ANIMALE

www.oiebulletin.com

OIE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

En 2014, le Myanmar a été officiellement reconnu par l'OIE comme « pays indemne de peste équine ».

Sur la base de l'évaluation du dossier du Myanmar pour vérifier la conformité aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* pour le maintien d'un statut de « pays indemne de peste équine », ce statut est suspendu à compter du 16 novembre 2018.

Selon les procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu, le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Contact : Service des statuts

SANTÉ ANIMALE

STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Myanmar – Suspension du statut de « pays indemne de peste équine »

© Paloma Blandin

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.

Suivez l'OIE sur www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

Version digitale : **www.oiebulletin.com**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int